

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

La prochaine session de l'Assemblée générale

LA SIXIÈME session ordinaire de l'Assemblée générale s'ouvrira le mardi 6 novembre au Palais de Chaillot, à Paris. L'ordre du jour provisoire, qui porte cinquante-huit points différents, s'allongera peut-être encore.

La crise coréenne va certainement jouer un rôle de premier plan à Paris. Il serait oiseux, toutefois, de faire dès maintenant des pronostics sur la nature des débats qui se dérouleront à l'Assemblée à ce sujet, du moins jusqu'à ce que l'on connaisse les résultats des pourparlers actuels de trêve. De toute façon, il ne peut y avoir de doute sur l'importance que l'Assemblée devra accorder au problème des secours à ce pays ravagé par la guerre et au problème de son relèvement.

Maintien de la sécurité collective

D'autres points de l'ordre du jour feront sûrement ressortir des problèmes fondamentaux relatifs aux fonctions des Nations Unies en ce qui concerne le maintien de la sécurité collective. Une question au sujet de laquelle une décision s'impose, par exemple, est celle de savoir si l'actuelle Commission chargée des mesures collectives poursuivra ses études sous une forme quelconque ou si cet organisme, créé par la résolution dite de « l'Union pour le maintien de la Paix », sera dissous. Il en va de même de la Commission d'observation pour la paix, qui doit également son existence à cette résolution. La Commission a été créée pour observer la situation dans toute région où il existe un état de tension internationale dont la prolongation pourrait constituer un danger pour le maintien la paix. Elle n'a encore délégué aucun observateur.

La prochaine session verra probablement un nouveau débat sur le désarmement et la réglementation de l'énergie atomique. Le premier problème à résoudre est celui-ci: une seule commission, responsable envers le Conseil de sécurité, ne devrait-elle pas assumer les fonctions qu'exercent à l'heure actuelle la Commission de l'énergie atomique et celle des armements de type classique? On ne peut toutefois s'attendre que les délibérations sur ces problèmes essentiels soient confinés au domaine étroit du rôle des divers organismes.

Un certain nombre de points qui figurent à l'ordre du jour de cette session ont déjà, au moins une fois, fait l'objet d'une discussion de l'Assemblée. La question des droits de l'homme sera sûrement examinée sous plusieurs angles, notamment sous celui du traitement des indigènes dans les territoires dépendants, et peut-être aussi du point de vue de la violation des droits fondamentaux de l'homme dans plusieurs pays balkaniques. Le problème palestinien est, une fois de plus, à l'ordre du jour. Une fois de plus aussi, le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine sera invité à expliquer son attitude en ce qui concerne le statut du Sud-Ouest africain et le traitement des personnes d'origine indienne établies en Afrique du Sud. La Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans vient d'achever son rapport destiné à l'Assemblée. L'avenir de cet organisme, qui fut établi pour observer les violations de la frontière de Grèce commises par les voisins septentrionaux de ce pays, sera également l'un des sujets politiques importants dont l'Assemblée sera saisie.

Questions économiques et sociales

Dans les domaines économique et social, l'Assemblée devra étudier plusieurs questions qui lui ont été déférées par la récente session du Conseil économique et social. Les plus importantes de ces questions seront le financement du développement économique des pays insuffisamment développés, le projet de pacte relatif aux droits